

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8390
9 février 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 660 du 7 février 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 18 janvier 1968, vers 05 heures, des éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes venant de Cai-Vang (Sud-Viet-Nam) ont pénétré de 200 mètres en territoire khmer et ont pris sous un feu violent un élément des forces nationales khmères de défense encadré par les gardes provinciaux du poste de Peam Montea, installé à une centaine de mètres de ce poste, dans le Srok de Kompong Trabèk, province de Prey Vèng.

Après la riposte des défenseurs khmers, l'ennemi a dû se retirer au Sud-Viet-Nam.

Cette attaque barbare a causé, du côté khmer, trois tués parmi les membres des forces nationales khmères de défense et un garde provincial blessé.

En se repliant, l'ennemi a abandonné sur le terrain, en territoire cambodgien :

- Un poste de radio SCR 300
- Un poste de radio SCR 536
- Deux carabines US
- Deux casques US dont un portant des galons d'officier américain
- Un gilet pare-balle
- Onze étuis de bombe de canon 57 m/m
- Deux foulards portant les insignes d'un commando spécial de parachutistes
- Un panneau de signalisation terre-air
- Trois vestes kaki - made in USA
- Un obus de mortier 60 m/m avec 23 charges
- Une paire de chaussettes.

La Commission internationale de contrôle, les attachés militaires et de presse des missions diplomatiques accréditées auprès du Gouvernement Royal ainsi que les reporters de la presse nationale et étrangère invités par le Gouvernement Royal à se rendre sur le lieu d'agression ont pu constater de visu les faits ci-dessus relatés.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a élevé une protestation des plus énergiques contre cette attaque armée des forces armées américano-sud-vietnamiennes et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam y mettent fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le Représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH